

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre à 20 H 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LEROY André, Maire de la commune de Fontivillié, et Mme AUBOUIN Annick, maire déléguée de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation	Le 5 septembre 2019
Présents	Mmes Annick AUBOUIN, Florence DEBORDE, Sylvie LOUIS, Vanessa VEZIEN Mrs Michel BERNARD, Thierry BOUCHET, Jacky BRUN, Vincent CHOLLET, 13 Ludovic FERRON, Raphaël GOURICHON, André LEROY, Gilles PACHER, Guillaume VIOLLET
Absents excusés	Mme Claudine PENAUD (pouvoir à André LEROY) 4 Mrs Louis ALBERT (pouvoir à Vincent CHOLLET), Jean-Noël BERNARD (pouvoir à Annick AUBOUIN), Frédéric BERNET
Absents	Mme Sandra VEZIEN 3 Mrs Alexandre BROUSSARD, Jean-Philippe PAIN
Secrétaire de séance	Mme Sylvie LOUIS

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04/07/2019 est approuvé à l'unanimité.

2019-62 SIGiL : convention de partenariat

Monsieur le maire présente à l'assemblée la convention de renouvellement SIGiL suite à la fusion des communes de Chail et Sompt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de résilier la convention de CHAIL du 20 février 2015 et celle de SOMPT du 17 février 2016 et de conclure une nouvelle convention pour la commune de FONTIVILLIÉ,
- Décide de s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGiL, de la contribution syndicale annuelle de quatre cent euros (400 €) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Décide d'accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de renouvellement SIGiL pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

2019-63 CLECT : avis sur le rapport du 8 juillet 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport rendu par la CLECT lors de sa séance du 8 juillet 2019 sur les transferts de charges effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT en date du 8 juillet 2019 annexé à la présente délibération.

2019-64 SMAEP 4B : Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'Assainissement non collectif - exercice 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'Assainissement non collectif-exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du service d'Assainissement non collectif-exercice 2018 annexé à la présente délibération.

2019-65 SMAEP 4B : Rapport sur le Prix et la Qualité du service de production d'eau potable - exercice 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport sur le Prix et la Qualité du service de production d'eau potable - exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du service de production d'eau potable - exercice 2018 annexé à la présente délibération.

RPI et rentrée scolaire 2020 : ce point est reporté, dans l'attente de précisions venant de l'inspection académique.

2019-66 Logement 2 Impasse des Erables : Caution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état du logement 2 Impasse des Erables lors de l'état des lieux de sortie du dernier locataire : les extérieurs du logement n'ont pas été entretenus, l'intérieur du logement n'a pas été correctement nettoyé, en particulier une pièce où des chiens étaient enfermés (odeur d'urine persistante). De plus, plusieurs clés n'ont pas été restituées.

Quelques devis sont présentés à l'assemblée mais d'autres sont en cours de réalisation afin de remettre en état le logement avant de le remettre à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas restituer la caution d'un montant de 407.46 € au locataire sortant.

Point sur les travaux :

- Salle du Temps Partagé : peintures à terminer, gros nettoyage de fin de chantier à réaliser, prévoir 2 crédençes dans la Tisanerie. Acheter un réfrigérateur, le mobilier et la vaisselle. Présentation et acceptation du devis pour l'aménagement de l'entrée de la salle (avec un accès pour les personnes à mobilité réduite) et le sablage du Monument aux Morts d'un montant de 4 427,94 €.
- La Barquette : aménagement de l'aire de jeu et du terrain de pétanque à réaliser, arbre à abattre.
- Divers travaux à réaliser : déberner, peindre le portail des cimetières, engazonner le cimetière de Chail, faire des plateformes pour les tables de pique-nique et pour les containers d'ordures ménagères, etc
- Mairie : les éventuels travaux de la mairie déléguée de Chail seront étudiés lors de la réunion de la commission bâtiments prévue le 24/09/2019 à 18h00.
- Acquisition d'un godet : en attente de devis.
- Atelier municipal de Chail : l'alarme est posée et fonctionnelle.

2019-67 Lotissement La Ballade : Récapitulatif de l'ensemble des lots

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une vue globale de tous les lots composant le marché public pour la réalisation du Lotissement La Ballade et rappelle que pour les lots 4, 7, 8 et 12, l'appel d'offres avait été infructueux. Ces lots ont donc été attribués Hors Marché.

Ci-dessous le récapitulatif du marché :

N°	LOTS	Entreprises retenues	Montant HT	Réf. Délibération	Option	Montant HT Option	TOTAL MARCHÉ
1	Terrassement/VRD	STPM	158 819,50 €	2019-09 du 17/01/2019			158 819,50 €
2	Maçonnerie	Colin	135 634,49 €	2019-09 du 17/01/2019	PSE 5	560,00 €	136 194,49 €
3	Charpente Bois	Arbre construction	35 611,32 €	2019-26 du 14/03/2019	PSE 4	3 525,22 €	39 136,54 €
4	Couverture	Ouest Couverture	15 000,00 €	HORS MARCHÉ			15 000,00 €
5	Etanchéité	DME	6 163,28 €	2019-26 du 14/03/2019			6 163,28 €
6	Menuiseries extérieures	MOYNET ALU	20 086,94 €	2019-26 du 14/03/2019	PSE 6+7	2 907,80 €	22 994,74 €
7	Cloisons Sèches	Bourdeau	38 275,34 €	HORS MARCHÉ			38 275,34 €
8	Menuiseries bois intérieurs	Bodin	14 664,12 €	HORS MARCHÉ			14 664,12 €
9	Carrelage-Faïence	Martaud	17 464,07 €	2019-26 du 14/03/2019			17 464,07 €
10	Peinture-Revêtements muraux	Pierre Girard	12 377,93 €	2019-09 du 17/01/2019			12 377,93 €
11	Revêtements de sols	Pierre Girard	2 111,64 €	2019-09 du 17/01/2019			2 111,64 €
12	Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire	Clochard Francis	32 717,11 €	HORS MARCHÉ			32 717,11 €
13	Electricité	Aubin	12 110,00 €	2019-09 du 17/01/2019			12 110,00 €
14	Espaces Verts	Eive	19 640,27 €	2019-26 du 14/03/2019	PSE 3	390,00 €	20 030,27 €
			520 676,01 €			7 383,02 €	528 059,03 €
						TVA 20%	105 611,81 €
						TOTAL TTC	633 670,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide les entreprises retenues pour les lots 4, 7, 8 et 12 conformément au tableau ci-dessus.

2019-68 Travaux de voirie :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis réalisés pour la réfection de plusieurs voies communales de Chail. L'entreprise M.RY propose les tarifs suivants :

- Chemin des Abeilles : 8 285.35 € TTC
- Chemin du Muguet : 8 173.61 € TTC
- Rue des Vergers : 19 124.52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis présentés.

Gestion du personnel :

- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée le départ en retraite d'un agent au 1er janvier 2020.
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un ancien agent de la Commune de Chail a demandé le versement d'allocations chômage à la Commune : en effet, la Commune s'auto-assure en matière

de chômage donc elle devra verser, sous certaines conditions, des allocations d'aide au retour à l'emploi à cet ancien agent.

– **2019-69 : Recrutement d'un agent contractuel**

Monsieur le Maire ayant présenté à l'assemblée la liste des nombreux travaux à réaliser sur la commune, il précise que le contrat de l'agent embauché pour accroissement saisonnier d'activité prendra fin le 14 octobre 2019.

La commune peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est proposé à l'assemblée de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois à compter du 15 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, est créé un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique ;

- charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2019-70 Tracteur tondeuse : offre de financement

Suite au vol du tracteur tondeuse à l'atelier municipal le 13 mai dernier, le Conseil municipal avait décidé de se rééquiper à l'identique.

L'offre d'Equip'Jardin avait été retenue pour un montant de 17 100 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter l'offre de financement de John Deere Financial par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres selon les conditions suivantes : Montant du prêt TTC : 17 100 €, Durée : 42 mois, Remboursables en 4 échéances annuelles d'un montant de 4 275 € chacune à compter de 2020, Frais de dossier : 90 € (les crédits nécessaires sont inscrits au budget).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter l'offre de financement de John Deere Financial selon les conditions exposées ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2019-71 : Défense Incendie : acquisition ou mise à disposition de terrains

Monsieur le Maire informe l'assemblée des endroits retenus pour accueillir un dispositif de défense incendie. Ces lieux ont été déterminés en concertation avec le SDIS.

Concernant la vieille citerne incendie située Route de l'Espérance à Sompt : l'état de cette dernière nécessite que l'on s'y penche sérieusement puisqu'elle est obsolète et l'emplacement actuel pour installer une citerne souple est trop petit. Le Syndicat d'eau va être interpellé sur l'avenir de cette citerne.

Afin de mettre en place des citernes souples de défense incendie, il est nécessaire d'acquérir des terrains ou de mettre en place une convention de mise à disposition de terrain avec les propriétaires concernés.

Les lieux retenus sont :

- Miseré : acquisition d'un terrain d'environ 2 200 m² à 2 000 €

- Les Portes : convention signée en 2018 avec le propriétaire

- Fontville : convention à signer avec le propriétaire

- Les Landes : discussions en cours avec le propriétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition des terrains concernés

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition des terrains concernés et à signer tout document s'y rapportant.

2019-72 : Budget Principal : Décision modificative n°2

Les frais d'études concernant la salle du temps partagé, payés en 2017 à Sompt, au compte 2031 en investissement, doivent faire l'objet d'un amortissement sur 5 années.

La Mission Esquisse et l'avant projet sommaire ont coûté 2 872.80 €, à amortir sur 5 ans soit : 574 € les 4 premières années et 576.80 € la 5^{ème} année.

Les crédits n'ayant pas été prévus au BP 2019, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

En Investissement :

Dépenses : opération 25 - au 21318 Autres bâtiments publics + 574 €

Recettes : au 28031 Amortissement des frais d'études + 574 €

En Fonctionnement :

Dépenses : au 6811 Dotations aux amortissements + 574 €

au 61551 Matériel roulant - 574 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications telles que présentées ci-dessus.

Questions diverses :

- Isolation à 1 € pour les locatifs de la Commune : les locataires doivent effectuer les démarches. Un courrier va être adressé aux locataires des logements communaux pour les en informer.

- La subvention de la Fondation CNP Assurances accordée pour l'acquisition de 2 défibrillateurs est de 1200 €.

- Appel à projets consacré à la plantation de haies, de bosquets, d'arbres : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif mis en place par le Département. Ce dispositif sera renouvelé en 2020 et 2021.

- Brèves municipales : en période pré-électorale, la communication aux habitants est encadrée par le Code électoral.

- Logo : le Conseil est invité à réfléchir à un logo pour la Commune de Fontivillié

- L'ACCA de Chail et l'ACCA de Saint-Vincent ont créé une association : GIC Les Capucins pour organiser un plan de lièvre en commun.

- Prochaine séance le 10 octobre 2019

La séance est levée à 23h00.

Délibérations prises lors de cette séance :

2019-62 SIGIL : convention de partenariat 2019-52 Modification des statuts du SMAEP 4B

2019-63 CLECT : avis sur le rapport du 8 juillet 2019

2019-64 SMAEP 4B : Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'Assainissement non collectif - exercice 2018

2019-65 SMAEP 4B : Rapport sur le Prix et la Qualité du service de production d'eau potable - exercice 2018

2019-66 Logement 2 Impasse des Erables : Caution

2019-67 Lotissement La Ballade : présentation des lots

2019-68 Travaux de voirie

2019-69 Recrutement d'un agent contractuel

2019-70 Tracteur tondeuse : offre de financement

2019-71 Défense Incendie : acquisition ou mise à disposition de terrains

2019-72 Budget Principal : Décision modificative n°2

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

Louis ALBERT ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION	Annick AUBOUIN	Jean-Noël BERNARD ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION	Michel BERNARD	Thierry BOUCHET
Frédéric BERNET ABSENT EXCUSÉ	Alexandre BROUSSARD ABSENT	Jacky BRUN	Vincent CHOLLET	Florence DEBORDE
Ludovic FERRON	Raphaël GOURICHON	André LEROY	Sylvie LOUIS	Gilles PACHER
Jean-Philippe PAIN ABSENT	Claudine PENAUD ABSENTE EXCUSÉE AVEC PROCURATION	Vanessa VEZIEN	Sandra VEZIEN ABSENTE	Guillaume VIOLLET